

CONVOCAION DE RENTRÉE

BUT TC – 3^e année, parcours MDEE (en formation initiale)

Nanterre, le 1^{er} juillet 2023

Cher(e) étudiant(e),

C'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons pour la **rentrée de la 3^{ème} année du BUT Techniques de Commercialisation**, parcours MDEE, le

Lundi 4 septembre 2023 à 8h30

Bâtiment Allais - Amphi D

muni(e) d'une **attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2023-24. (Ce document étant obligatoire, nous vous remercions de veiller à vous en munir sans faute)

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre réinscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :

<https://cva.parisnanterre.fr/candidature-et-inscription-877511.kjsp>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Zied MANI

Directeur des études
BUT3 Techniques de Commercialisation FI, parcours MDEE

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Vous intégrez la 3^e année du BUT TC au Département Techniques de Commercialisation de l'IUT de Ville d'Avray / Saint-Cloud / Nanterre.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray / Saint-Cloud / Nanterre.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse handicap-tc@liste.parisnanterre.fr
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès de M. Zied MANI, Responsable de la troisième année, parcours MDEE.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné avant le 15 octobre afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. L'équipe plurielle vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du Département.

Remarques :

A l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise pendant le stage ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).